

Programmes locaux de formation interfilières 2010
Appel d'offres
Mode d'emploi à l'attention des organismes de formation

I) Qu'est-ce qu'un programme local de formation interfilières ?

- Dans le cadre du **contrat d'ojectifs « métiers de l'hôtellerie – restauration – tourisme (2009 – 2013)** mis en place par le Conseil régional d'Aquitaine, les branches professionnelles du tourisme et les partenaires de la formation ont émis le souhait de lancer des programmes locaux de formation interfilières (PLFI). Il s'agît de plans de formation d'organisations touristiques ayant un projet défini, dans le cadre d'une action de développement territorial.
  Les acteurs que cela concernent peuvent être dirigeants, salariés ou bénévoles exercant dans une activité touristique aussi diverse et variée que dans l'hôtellerie, la restauration, les offices de tourisme et syndicats d'initiative, campings, activités de loisirs, gîtes et chambres d'hôtes, réseaux agritouristiques...

  PLUS D'INFOS SUR LA DEMARCHE : ACCEDER A L'HISTORIQUE ICI : http://www.aquitaine-mopa.fr/spip.php?rubrique219

- Ces PLFI sont portés par un pays, un pays touristique. Ils sont triennaux.

- 4 territoires aquitains seront dans cette démarche l'année prochaine :
  en année 1 :
  1. Pays Périgord Noir
  2. Pays du Grand Bergeracois
  3. Pays Val de Garonne - Gascogne
  4. Pays Saint Jean de Luz - Hendaye



II) Quels rôles respectifs joués par la MOPA, les partenaires et les territoires animant un PLFI ?

- Le territoire désigne un référent formation, élabore le projet, et en suit la mise en œuvre sur le terrain. Le territoire s'occupe de la logistique (salles, matériel, convocations, etc.)

- Les actions de formation sont financées par l'Etat (service de la DRTEFP), le Conseil régional et les principaux OPCA du tourisme (AGEFOS-PME, FAFIH, UNIFORMATION, VIVEA, FAFSEA)

- La MOPA coordonne le dispositif au niveau régional, tant au point de vue de la méthode que des relations avec les financeurs et des organismes de formation.

Le choix des organismes de formation (OF) se fait en étroite concertation entre les référents locaux, les partenaires et la MOPA. (cf. calendrier en partie V).

III) Champ du présent appel d'offres

Le présent appel d'offres concerne tous les modules de formation dont l'ensemble des contenus souhaités apparaissent dans les cahiers des charges mis en ligne.
Un territoire = un cahier des charges

IMPORTANT : chaque formation a un code (initiales du pays et n°de la formation).
Ce code devra apparaître clairement dans la réponse apportée par l'OF.

Les codes des actions apparaissent dans le tableau ci-contre :



Tableau synthétique des programmes locaux de formation interfilières 2010				
Territoire	**Intitulé du module**	**Code du module**	**Nb de journées de formation par module**	**Nb de de groupes de formation à constituer ***
Pays Périgord Noir	Utiliser les outils gratuits en ligne pour gérer ou développer son activité (googleries, w ebservices, jimdo...)	PLFI PN 1	4	4 *
	Analyser son site Internet pour améliorer ses ventes (référencement, analyse des statistiques...)	PLFI PN 2	4	3 *
	Maîtriser les outils du Emarketing, les techniques d'écriture sur le w eb	PLFI PN 3	4	3 *
Pays du Grand Bergeracois	Techniques d'accueil et d'argumentaire de territoire	PLFI PGB 1	3	4 *
	Démystifier le w eb et ses outils pour être plus visible et améliorer sa fréquentation	PLFI PGB 2	2	4 *
Pays Val de Garonne – Gascogne	La démarche de positionnement qualité	PLFI VGG 1	1,5	2 *
	Outils et méthodologie de la démarche qualité	PLFI VGG 2	3	3 *
	Outils et méthodes d'animation de la qualité en faveur d'un réseau	PLFI VGG 3	1	1 *
Pays Saint Jean de Luz – Hendaye	La démarche de poistionnement Terre et Côte Basques, marque commerciale	PLFI PSJLH 1	0,5	2 *
	Les outils d'un plan commercial de territoire	PLFI PSJLH 2	3	2 *
	Techniques de suivi de l'action et d'animation d'un réseau commercialisation	PLFI PSJLH 3	1	1 *

*** le nombre de groupe n'est pas encore figé. Il sera confirmé aux organismes de formation ultérieurement, dès que les référents auront adressés la liste des inscriptions définitives à la MOPA pour le 13 octobre**



IV) Présentation des documents à disposition des OF candidats

- Chaque OF consulté a été pressenti pour répondre à une ou plusieurs propositions de formation. Cependant, nous laissons libre chaque organisme de répondre à tout ou partie des cahiers des charges.

- L'ensemble des documents nécessaires sont en téléchargement sur le site de la MOPA dans la rubrique « professionnalisation ». Vous y trouver pour chaque PLFI le projet global ainsi que le cahier des charges de l'année à venir.

V) Modalités de réponse à l'appel d'offres et Calendrier

Pour obtenir un complément d'informations sur le contenu des cahiers des charges, les OF peuvent se renseigner auprès des référents formation de chaque territoire :

- Pour **Pays Périgord Noir :**
  Sébastien Debarge et/ou Cécile Lepoutre
  patpn@wanadoo.fr
  05 53 31 56 29

- Pour le **Pays du Grand Bergeracois :**
  Guénaëlle Né
  ot-destination@aquinet.tm.fr
  05 53 57 03 11

- Pour le **Pays Val de Garonne – Gascogne :**
  Philippe Marmiesse
  tourisme@valdegaronne.com
  05 53 64 24 01

  et Cécile Cazenave
  office-tourisme@casteljaloux.com
  05 53 20 74 32

- Pour le **Pays Saint Jean de Luz – Hendaye :**
  Laurence Harispe
  laurence.pays@orange.fr



05 59 51 65 34

Pour répondre à l'appel d'offres :

L'appel d'offres est lancé par la MOPA pour le compte de chaque territoire.

Les OF devront répondre par e-mail, auprès de la MOPA mopa@aquitaine-mopa.fr **avant le 20 octobre inclus.**

ATTENTION : les OF devront préciser dans leur réponse leur numéro d'OF, le code de formation à laquelle ils répondent. Pour tout complément d'informations concernant le contenu des cahiers des charges, l'OF s'adressera au référent local du PLFI.

IMPORTANT : en ce qui concerne le coût de l'action de formation, l'OF devra faire apparaître dans sa proposition un coût global (regroupant le coût des frais pédagogique et le coût des frais annexes type restauration, hébergement, reproduction de doc...)
Le coût global mentionné dans chacune des propositions d'OF fera apparaître un prix HT ou Net de taxe et mentionnera le montant TVA si l'organisme y est soumis.

TRES IMPORTANT : dans le devis établi par l'OF dans sa proposition, l'OF devra faire apparaître le coût d'un module de formation suivant plusieurs hypothèses : pour 1 groupe, pour 2 groupes, 3 groupes, 4 groupes ou 5 groupes constitués.
En effet, le nombre définitif de groupes n'étant connu à ce jour, ces hypothèses sont un critère obligatoire à prendre en compte.
Dès lors que le nombre de groupe sera fixé par les territoires, les OF retenus seront ensuite informés dès que possible.

La MOPA se réserve le droit de ne pas donner suite à une proposition formulée par un OF qui n'aura pas respecté les conditions mentionnées ci-dessus.

Calendrier :

Date de publication des appels d'offres : **30 septembre 2009**

Date de remise des offres : **20 octobre 2009 inclus**

Date de sélection des OF : **mi-novembre au plus tard**



Les formations s'effectueront sur l'exercice 2010 **(période exacte qui sera transmise ultérieurement).**